

Histoire politique des pollutions. Le cas de la France contemporaine

Stéphane Frioux

L'auteur

Stéphane Frioux est maître de conférences en histoire contemporaine à l'université Lyon 2 et chercheur au LARHRA (UMR CNRS 5190). Il travaille sur l'histoire urbaine, l'histoire environnementale et celle de la santé, de la fin du XIX^e à la fin du XX^e siècle, en croisant ces approches sur des objets comme l'hygiène publique, les mobilisations citoyennes et la lutte contre les pollutions. Il a dirigé l'ANR TRANSENVIR et l'ouvrage qui en est issu, *Une France en transition ? Horizon, risques environnementaux et horizon écologique dans le second XX^e siècle* (Ceyzérieu, Champ Vallon, 2021). Il a coordonné avec Renaud Bécot et Anne Marchand, le dossier « Sur les traces de la santé environnementale » (*Écologie & Politique*, n° 58, 2019/1) et dirigé la section « Mobilisations pour l'environnement après 1968 » (dans *Le Mouvement social*, n° 262, 2018).

Pour citer cet article : Stéphane Frioux, « Histoire politique des pollutions. Le cas de la France contemporaine », *Histoire@Politique*, n° 43, janvier-avril 2021 [en ligne : www.histoire-politique.fr]

Qu'elle soit vue comme une menace pour la santé humaine, ou celle des écosystèmes, la pollution n'est pas qu'une affaire de spécialistes. Sa dimension politique et sensible en fait un phénomène impossible à ignorer pour écrire l'histoire de notre ère contemporaine, comme l'a montré l'histoire environnementale francophone, emboîtant le pas aux autres historiographies internationales¹. Bien que le mot ne soit apparu qu'au début du XIX^e siècle dans la langue anglaise, et dans le dernier tiers, timidement, dans la langue de Molière, le phénomène est consubstantiel à l'existence d'activités artisanales, industrielles ou même agricoles. On le documente donc facilement à l'aide des *Satires* du poète Juvénal qui se plaint des embarras et du bruit de Rome, ou des mesures prises par les cités médiévales². Il est désormais bien connu que les villes pré-industrielles n'étaient pas des cloaques infects où l'incurie des citoyens engendrait une mortalité effrayante, n'en déplaise aux discours d'innovation radicale produits par les ingénieurs promoteurs des méthodes modernes d'assainissement urbain au milieu du XIX^e siècle³. Certes, des cadres modernes de gestion de la pollution se stabilisent au moment de l'accélération de la production industrielle et de l'urbanisation. Ainsi, l'historiographie a déjà étudié la mise en place, par le décret napoléonien de 1810, de systèmes d'autorisation des établissements insalubres et de recueil de l'avis de citoyens potentiellement gênés par ces ateliers ou usines⁴, et le recours à des transactions proposées par les industriels pour indemniser les dommages et éviter les procès⁵. Les indemnisations financières sont d'ailleurs une pratique qui se prolonge dans le temps, comme le montre l'exemple de Lacq étudié dans ce dossier. L'attention des premiers hygiénistes s'est également portée vers les pollutions à l'intérieur des espaces de travail, l'exposition aux toxiques utilisés dans l'environnement professionnel ou dans les objets de consommation⁶. Ces sujets sont à nouveau à l'ordre du jour, tant du côté de la qualité de l'air intérieur, par exemple, que de celui des risques associés à tel ou tel produit (glyphosate, néonicotinoïdes)⁷. La montée en puissance des études en sciences sociales sur les risques et les nouvelles formes de pollutions⁸ est désormais incontestable, avec des travaux nombreux qui utilisent des approches diversifiées : inégalités environnementales, mécanismes de

¹ L'histoire des sciences et techniques et l'histoire urbaine ayant été des approches particulièrement sensibles à la dimension de la pollution. Voir les travaux de Joël Tarr et de Martin Melosi aux États-Unis, de Bill Luckin et Peter Brimblecombe au Royaume-Uni, de Franz-Joseph Brüggemeier en Allemagne, et les contributions réunies par Geneviève Massard-Guilbaud et Christoph Bernhardt (dir.), *Le démon moderne : la pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2002.

² Voir Jean-Pierre Leguay, *L'eau dans la ville au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

³ Pour une étude récente sur Paris, voir Nicolas Lyon-Caen et Raphaël Morera, *À vos poubelles citoyens ! Environnement urbain, salubrité publique et investissement civique (Paris, XVI^e-XVIII^e siècle)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2020.

⁴ Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle. France, 1789-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010 ; Thomas Le Roux, *Le laboratoire des pollutions industrielles. Paris, 1770-1830*, Paris, Albin Michel, coll. « L'évolution de l'humanité », 2011.

⁵ Signalons la différence des comportements selon les pays. Voir le programme esquissé pour l'Amérique du Nord par Christine Meisner Rosen et Christopher Sellers, « The Nature of the Firm: Towards an Ecocultural History of Business », *Business History Review*, 73, 1999, p. 577-600.

⁶ Parmi les études récentes, voir Judith Rainhorn, *Blanc de plomb. Histoire d'un poison légal*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019 et, en sociologie ou en science politique, les travaux d'Emmanuel Henry sur l'amiante et l'enquête de Pascal Marichalar sur les verriers de Givors.

⁷ Jean-Noël Jouzel, *Pesticides. Comment ignorer ce que l'on sait*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019.

⁸ La pollution électromagnétique et la pollution lumineuse illustrent le renouvellement des objets possibles en matière d'étude des pollutions.

retardement de mise sur l'agenda ou de production d'ignorance, circulation internationale des expériences et des savoirs⁹.

S'appuyant sur le dynamisme de l'histoire environnementale francophone, en plein essor depuis une vingtaine d'années et présente notamment au sein d'une historiographie internationale des pollutions désormais foisonnante¹⁰, ce dossier veut examiner à l'aide de nouveaux cas, en mêlant plusieurs générations de chercheurs¹¹, les diverses configurations par lesquelles interagissent des dimensions comme la vie civique, la planification de la ville ou l'activité législative, avec la pollution et les problèmes d'amélioration de l'environnement. Dans sa grande synthèse de l'histoire environnementale du XX^e siècle, l'historien américain John McNeill aborde trois des principaux facteurs de l'évolution des milieux terrestres au siècle dernier. Il relie ce qu'il qualifie de « moteurs du changement » aux tendances sociales, économiques et politiques¹². Les mutations sociales sont la croissance démographique et l'urbanisation. Le rôle de l'économie est incarné par le système énergétique forgé autour des énergies fossiles et par l'impact de quelques innovations, non exemptes de pollutions induites, comme l'automobile et le réacteur nucléaire. Enfin, le politique et l'idéologie sont abordés sous l'angle des « *big ideas* », tel le communisme ou la religion de la croissance économique, les idées environnementales ne surgissant réellement selon l'auteur que vers 1970, avec le fameux « *Earth Day* » du 22 avril 1970 – à l'occasion duquel près de 20 millions d'Américains manifestent pour dénoncer les pollutions ou la dégradation de l'environnement en général¹³. Il semble nécessaire d'aller au-delà des grandes idéologies, ou des grands récits sur l'avènement d'une société du risque, et de descendre presque au ras du sol, dans des configurations où l'impact politique de la pollution ou du risque de sa survenue engendre débats, réflexions, et prises de mesures par les pouvoirs établis. C'est aussi dans cet esprit qu'ont été préparées les contributions de ce dossier.

L'héritage pesant de la politique du laissez-faire et de la confiance dans le progrès

L'environnement a longtemps été l'objet d'une politique de « mise en décharge » des déchets des activités humaines, c'est-à-dire d'une pratique de déversement dans un réceptacle (milieu aquatique, atmosphère, sols) considéré comme inépuisable ou autoépurateur. Cette politique n'était pas une simple incurie, pour reprendre un

⁹ Voir en particulier – sans chercher à faire un panorama exhaustif – Soraya Boudia et Emmanuel Henry (dir.), *La Mondialisation des risques. Une histoire politique et transnationale des risques sanitaires et environnementaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015. Ou encore des contributions parus dans le dossier « Sur les traces de la santé environnementales », *Écologie & Politique*, n° 58, 2019.

¹⁰ François Jarrige et Thomas Le Roux, *La contamination du monde*, Paris, Le Seuil, 2017. Pour un recueil d'études de cas, Michel Letté et Thomas Le Roux (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit XVIII^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

¹¹ Une remarque : les auteurs de ce dossier sont tous des hommes (de différentes générations universitaires) même si ce n'est évidemment pas intentionnel. On peut remarquer qu'après l'action scientifique et d'animation pionnière de Geneviève Massard-Guilbaud, l'histoire des pollutions s'est avérée un champ essentiellement masculin (en matière d'histoire des techniques et de l'aménagement, signalons les travaux de Sabine Barles et, en histoire, Estelle Baret-Bourgoin, *La ville industrielle et ses poisons. Les mutations des sensibilités aux nuisances et pollutions industrielles à Grenoble, 1810-1914*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005, ouvrage tiré d'une thèse de doctorat).

¹² John R. McNeill, *Du nouveau sous le soleil : une histoire de l'environnement mondial au XX^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

¹³ Adam Rome, « The Genius of Earth Day », *Environmental History*, 15, 2010, p. 194-205.

terme familier des hygiénistes de la « Belle Époque ». Elle a eu pour corollaire une confiance dans la technologie et ses perfectionnements et s'est consolidée jusqu'aux années 1960 – au moins – par les mythes du changement et de l'adaptation, toujours conçus sous l'angle du progrès. Des penseurs technocritiques¹⁴ et des ouvrages comme le célèbre *Silent Spring* de Rachel Carson sur les insecticides¹⁵ ont combattu l'idéologie du progrès et influencé une frange, d'abord numériquement marginale, mais socialement et culturellement active de la population. Toutefois, l'engagement vers l'écologie politique ou l'activisme associatif, s'il commence à être bien étudié pour la période du dernier demi-siècle, n'en a pas moins des prémisses bien plus anciens. L'ère progressiste (fin XIX^e-début XX^e siècle) aux États-Unis est marquée par l'essor d'associations civiques qui cherchent à assimiler le bon gouvernement à la propreté de l'environnement urbain, et qui surveillent l'application des règlements locaux¹⁶. C'est également l'époque des institutions « laboratoires » de la réforme urbaine, qui englobent la pollution, mal nécessaire de la prospérité industrielle, dans leur réflexion sur l'amélioration des conditions de vie¹⁷. Le zonage des plans d'urbanisme de l'entre-deux-guerres, qui vise à mettre les usines à l'écart des zones résidentielles, voire à instaurer des coupures vertes, est ainsi l'héritier d'un complexe réseau d'acteurs promouvant assainissement et hygiène urbaine¹⁸.

La politique de cette ère réformatrice est cependant largement impuissante dans un domaine marqué par le poids du libéralisme et de la confiance dans l'autorégulation du marché et dans l'innovation technique qui serait la voie naturelle de règlement des problèmes de nuisances et de pollution. C'est l'interprétation que l'on peut donner au manque de régulation concrète et à l'encouragement à des essais, concours, expérimentations, par exemple pour les dispositifs censés réduire la production de fumées¹⁹. Le paradigme d'action et de discussion est celui du *best practicable means*, autrement dit le moyen technique le plus économique pour ne pas peser sur les budgets des entrepreneurs, selon la formule consacrée dans les pays anglo-saxons.

Cependant, timidement, au coup par coup, les pouvoirs urbains se réveillent. En matière de pollution de l'air, c'est en s'appuyant sur le constat de l'existence de dispositifs appelés « fumivores », ou de combustibles « propres », comme le coke, le gaz ou l'électricité, qu'ils s'appuient pour prendre des ordonnances ou des arrêtés. Une échelle de mesure de la pollution par les fumées peut les aider, avant que les chimistes se mettent à mesurer quotidiennement le dioxyde de soufre. La pollution de l'eau sort alors légèrement de leur champ de vue, en raison du progrès des techniques d'épuration de l'eau qui relèguent la pollution microbienne dans le passé et d'un manque de considération écologique à propos des poissons. C'est aussi dans

¹⁴ François Jarrige, *Technocritiques. Du refus des machines à la contestation des technosciences*, Paris, La Découverte, 2014.

¹⁵ Rachel Carson, *Silent Spring*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1962 [trad. fr. *Printemps silencieux*, Paris, Plon, 1963].

¹⁶ David Stradling, *Smokestacks and progressives. Environmentalists, Engineers, and Air Quality in America, 1881-1951*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1999.

¹⁷ Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999. Renaud Payre, *Une science communale ? Réseaux réformateurs et municipalité providence*, Paris, CNRS Éditions, 2007.

¹⁸ Stéphane Frioux, *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

¹⁹ Thomas Le Roux, « Les fourneaux fumivores, France/Grande Bretagne, 1800-1850, Progrès technologiques, recul écologique ? », dans Jean-François Eck, Pierre Tilly (dir.), *Innovations, réglementations et transferts de technologie en Europe du Nord-Ouest XIX^e-XX^e siècles*, Bruxelles, Peter Lang, 2011, p. 139-161.

ce cadre que l'on peut comprendre l'intérêt de l'étude de cas des canaux du Nord de la France par Yaël Gagnepain ; un système hydrotechnique est sacrifié au profit des besoins de l'industrie, comme les peignages de laine qui polluent la rivière Espierre et engendrent des tensions avec la Belgique. Le contrôle politique par les intérêts économiques est ici mis en évidence par le cas de Roubaix, dont la municipalité fut aux mains des industriels du textile tout au long du XIX^e siècle.

Malgré les pesanteurs d'un compromis industrialiste, l'isolement des quelques chercheurs qui lancent l'alerte ou mènent des travaux pionniers – telle l'équipe du docteur Calmette qui travaille sur l'épuration des eaux usées à l'Institut Pasteur de Lille dans les années 1900-1910 –, de nouveaux sujets de préoccupation apparaissent : dans l'entre-deux-guerres, on agrège les gaz toxiques au problème des fumées, même si l'alerte produite par un *smog* meurtrier en Belgique en décembre 1930 n'induit pas de progrès réel dans la régulation quotidienne et concrète du problème en France. Au contraire, c'est même en voulant faire porter l'exemple sur les administrations et grands édifices publics – aux cheminées fumantes – que la loi Morizet du 20 avril 1932 va restreindre les pratiques de persuasion des industriels développées par les administrations locales²⁰. Les mobilisations locales sont en tout cas certainement nombreuses, bien qu'encore méconnues²¹. Dans le même temps, le bruit automobile parvient sur l'agenda. La contribution de Tristan Loubes montre que dans les années 1930, la lutte contre les nuisances sonores suppose la mise en œuvre de négociations avec les constructeurs d'engins, comme les avertisseurs sonores qui dégradent l'environnement sonore des citadins. Entre le choix d'une simple pédagogie et celui d'une répression impopulaire, la troisième voie est étroite, d'autant que les instruments de mesure font longtemps défaut. Cette modération est de mise, d'autant que la politique relative aux infractions en matière de pollution est largement empreinte de mansuétude. L'histoire de la prise en charge politique des pollutions suppose en tout cas, pour cette période d'avant-guerre, un travail fin de compréhension de pratiques qui restent largement fixées dans un cadre infranational.

L'organisation politique de la gestion du risque et des pollutions

Le cadre libéral et la confiance dans l'amélioration par les progrès technologiques ne suffisent pas à endiguer les nuisances que la diffusion industrielle répand dans tous les territoires²². Elle rend la pollution de l'eau problématique dans les années 1950. Les plaintes des sociétés de pêcheurs deviennent de plus en plus nombreuses dans cette époque de Reconstruction, de croissance et d'État-providence. Les arrangements financiers proposés par les industriels ne suffisent pas à acheter le compromis social, plaçant le monde économique sous pression²³. Au seuil des

²⁰ Stéphane Frioux, « Problème global, action locale : les difficultés de la lutte contre les fumées industrielles à Lyon (1900-1960) », dans Michel Letté et Thomas Le Roux (dir.), *Débordements industriels*, op. cit., p. 317-333.

²¹ Sur la région de Salsigne, dans l'Aude, voir ainsi les contributions de Jean-Claude Capéra et Hervé Pujol dans Hervé Pujol (dir.), *Tristes mines. Impacts environnementaux et sanitaires de l'industrie extractive*, Bordeaux, Les études hospitalières, 2014.

²² Songeons également aux vallées montagneuses (Pyrénées, Maurienne, Valais suisse) dont l'environnement est victime des émanations de fluor en provenance des usines d'aluminium.

²³ Daniel Boulet, *Entreprises et environnement en France de 1960 à 1990. Les chemins d'une prise de conscience*, Genève-Paris, Droz, 2006.

années 1970, l'âge du laissez-faire laisse la place à celui de l'invention d'une politique de l'environnement, et de sa reprise par des intérêts diamétralement opposés²⁴. D'une part, les militants de la contre-culture critiquant l'autorité établie, que l'on voit à l'œuvre dans de grandes manifestations antinucléaires ou pacifistes, ou dans les colonnes de *La Gueule ouverte*. D'autre part, des services de l'État obligés de se recomposer avec la création du ministère dédié. Ce qui manque alors est une coordination d'ensemble, susceptible de mettre en marche l'ensemble des leviers d'action pour construire une société plus écologique. Des observateurs contemporains, remarquablement visionnaires, en sont déjà conscients. Ainsi Christian Garnier écrit-il : « au-delà des actions sectorielles indispensables se profile la nécessité de solutions plus globales, d'orientations à caractère franchement politique, seules efficaces à long terme²⁵ ». Sous sa plume, l'État aménageur, aveugle aux sociétés locales tout autant qu'aux enjeux écologiques, provoque des dégâts à la démocratie par sa prise de décision verticale et sans souci des élus locaux, et en même temps n'entrave pas les dommages à l'environnement. Les mobilisations locales ne tardent pas à surgir contre les projets routiers ou industriels, et apparaissent rapidement dès lors que l'on se penche dans les archives publiques ou dans les reportages audiovisuels²⁶.

Ces mobilisations sont finalement liées au sens anthropologique de la pollution. Comme l'a montré Mary Douglas, la pollution est ce qui n'est pas à sa place²⁷. Les ordures déposées dans des endroits non prévus à cet effet constituent depuis longtemps un sujet de préoccupation pour les pouvoirs locaux, interpellés par les pétitions de leurs administrés vivant au voisinage des décharges non autorisées. L'article de Yann Brunet montre que l'organisation d'une politique intercommunale de gestion des ordures ménagères est laborieuse dans une France qui s'urbanise rapidement au cours des années 1950-1970. Cette France des 36 000 communes est presque, en exagérant un peu, celle des 36 000 décharges ! La construction d'une rationalité spatiale est au cœur de projets défendus par les ingénieurs de l'État, sans concertation avec les élus locaux. L'appareil technocratique et la capacité d'ingénierie de la Cinquième République peinent à être efficaces sur un sujet largement délaissé par le pouvoir central et ses experts hygiénistes avant 1945, la responsabilité d'innover, de prendre des risques techniques pour détruire les déchets (ou de ne rien faire), incombant aux communes²⁸.

D'ailleurs l'État aménageur de ces années est aussi l'État faiseur de pollutions, à plus ou moins long terme. On connaît bien, désormais, le cas de l'étang de Berre et de la zone industrialo-portuaire de Fos, où la relance d'une industrialisation se fait sur un très ancien substrat industriel, datant du début du XIX^e siècle²⁹. Cet État n'est pas

²⁴ Voir les contributions dans « L'invention politique de l'environnement », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012.

²⁵ Christian Garnier-Expert, *L'environnement démythifié*, Paris, Mercure de France, 1973, p. 170.

²⁶ Stéphane Frioux, « Éditorial : Jalons pour une histoire environnementale contemporaine », *Le Mouvement social*, n° 262, janvier-mars 2018, p. 3-15.

²⁷ Mary Douglas, *Purity and Danger. An Analysis of the Concepts of Pollution and Taboo*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1966.

²⁸ Stéphane Frioux, *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

²⁹ Je renvoie aux travaux de Xavier Daumalin sur cette région au XIX^e siècle et aux recherches collectives valorisées sur le site <http://fos200ans.org> [lien consulté le 06/04/2020] et dans Christelle Gramaglia et Matthieu Duperrex (dir.), « Fos – Étang de Berre. Un littoral méditerranéen au cœur des enjeux environnementaux », *Rives méditerranéennes*, n° 61, 2020, <https://journals.openedition.org/rives/> [lien consulté le 06/04/2020]. Sur un autre terrain étudié par les sciences sociales, voir Séverine Frère,

exempt de paradoxes, dus aux objectifs contradictoires de ses agents. Il est soucieux de développer les raffineries... tout en luttant contre les déchets industriels chimiques dans le cadre des premiers travaux des Agences de bassin issues de la loi du 16 décembre 1964 sur l'eau. L'article de Renaud Hourcade illustre, à partir du cas d'un site gazier d'intérêt national, le poids de l'échelon central qui peut s'accommoder de quelques pollutions au motif de la prééminence du développement industriel. Ce que les parlementaires dénoncent, lors du débat sur la loi de 1961 relative à la pollution de l'air, comme la lutte du « pot de terre » (les riverains) contre « le pot de fer » (les grandes sociétés productrices de nuisances).

Cet État stratège qui affiche ses préoccupations environnementales à partir des « Cent mesures pour l'environnement » de juin 1970, mais ne donne qu'une faible marge de manœuvre à son ministère de la Protection de la nature et de l'environnement (assez pauvrement doté en ressources humaines et financières) va laisser l'aménagement aux décideurs locaux dans le dernier quart du XX^e siècle. Ces derniers se montrent relativement tolérants vis-à-vis d'activités essentielles pour les ressources financières des communes et pour l'emploi, dans un contexte de croissance du chômage. Loïc Vadelorge, dans son étude sur l'usine Lubrizol au cœur de l'agglomération rouennaise, souligne que si l'environnement reste un impensé de l'aménagement au temps de la planification dominante, c'est ensuite uniquement le risque majeur qui prévaut, et cela plutôt dans la tête des experts de l'État plus que dans celle d'élus qui veulent pouvoir relancer l'urbanisation de leur commune. Dans les compromis d'aménagement de l'époque de la décentralisation (fin années 1980-début années 1990), la pollution courante, ordinaire, est la première absente.

Peu soutenue politiquement et peu visible médiatiquement, c'est l'exposition chronique, silencieuse, aux effets différés dans le temps, qui se révèle, à la fin du XX^e siècle, comme un des défis majeurs de la gestion des pollutions. Dans ce domaine, la collaboration de l'historien pourrait être utile dans des optiques pluridisciplinaires. En prolongeant la reconstitution des processus politiques de décision ou de non-décision, il est également possible d'utiliser les sources du passé pour reconstituer des taux d'exposition et aider des travaux de science sur l'exposition à long terme. Ainsi, en matière environnementale, à l'histoire au prétoire³⁰ pourrait s'ajouter l'histoire au laboratoire. Loin d'être réduit à celui d'un collecteur de données, ou d'un analyseur des perceptions des sociétés passées, le chercheur ou la chercheuse peuvent ainsi révéler des jeux de données – mesure de gaz polluants, emplacement des stations de mesure de la pollution de l'eau, type d'activités présentes sur un lot de parcelles cadastrées – tout en insistant sur le fait que toute donnée est toujours construite, et ne prend son sens qu'en fonction des demandes des acteurs qui l'utilisent à un moment donné. Gageons que cette histoire environnementale impliquée pourra avoir quelque impact en inspirant des décisions « opérationnelles », comme le font déjà d'autres travaux à visée géographique ou sociologique, en attendant de voir l'essor de nouveaux chantiers d'histoire environnementale, comme l'histoire de la pollution des sols, légitimés par de réelles

Hervé Flanquart (dir.), *La ville et ses risques : habiter Dunkerque*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017.

³⁰ David Rosner et Gerald Markowitz, « L'histoire au prétoire. Deux historiens dans les procès des maladies professionnelles et environnementales », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 56/1, 2009, p. 227-253 et Pascal Marichalar « *History Really Matters* ». Une conversation avec Gerald Markowitz et David Rosner », *Écologie & Politique*, n° 58, 2019/1, p. 169-189.

prises de décision politique³¹. Dans le chassé-croisé entre objets de recherche et agenda politique, l'historien des pollutions joue également un rôle politique au sens noble du terme lorsqu'il montre l'utilité sociale de sa recherche, toujours susceptible d'éclairer le gouvernant.

³¹ La pollution du sol n'est pas légiférée en France. Il n'existe pas de loi disant ce qu'est un sol pollué ou à partir de quelle concentration de métaux ou de produits chimiques un sol peut être impropre à tel ou tel usage. Les affaires médiatiques soulevées ici ou là masquent une réalité bien plus importante, qui pèse aujourd'hui sur les projets de reconstruction de la ville sur elle-même.